



FICHES INFOS

n° 3.13

## LE CHALET BALNÉAIRE

### INTRODUCTION

La construction de chalet balnéaire débute à la fin du XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup>. Habitat plus modeste que la villa, cette architecture de villégiature s'implante sur le littoral. Sa volumétrie simple et sa composition symétrique le différencient de la villa balnéaire.

### Caractéristiques du chalet balnéaire :

- De base rectangulaire, il est construit en rez-de-chaussée.
- Il est presque toujours orné d'un petit pignon décoratif, placé au-dessus de la porte d'entrée.
- La façade principale est axée sur le pignon.
- La façade s'enrichit d'un décor simple de bandeaux et d'encadrements de brique ou de pierre, d'éléments en terre cuite, en zinc ou en bois découpé.
- Le chalet balnéaire prend souvent un joli nom inscrit sur une pierre incrustée sur le pignon.
- La couverture à deux pentes est en tuiles.
- Souvent deux cheminées, surmontées parfois d'un mitron en terre cuite, positionnées sur les pignons ponctuent la volumétrie de la couverture.
- Des coyaux\* ouvragés, lambrequins ornent le pignon décoratif ou l'égout des toits.
- Une petite cour devance la maison.
- Il est implanté en retrait de la voie publique.
- Cette courette est plantée de plantes grimpantes et d'arbustes. La végétation a un rôle prédominant dans la mise en scène du chalet.
- Une clôture basse avec des piliers de brique, surmontée par une grille et fermée par un portillon en fer forgé, délimite la propriété.
- Les piliers des clôtures, surmontés de vasque en terre cuite, rang de brique formant le couronnement du pilier, éléments de décor en galet, arceaux supports de plantes grimpantes, expriment l'esprit fantaisiste de cette architecture balnéaire.
- Il est parfois isolé ou accolé en bande continue constituant une forme ancienne « du lotissement ».
- Les chalets balnéaires composent des ensembles urbains souvent restés intacts depuis un siècle.





Chalets balnéaires à la Bernerie-en-Retz

## RECOMMANDATIONS

- Les courettes ne doivent pas être construites.
- Préserver tous les éléments qui constituent la clôture ancienne (piliers, mur bahut, grille et portillon en fer forgé).
- Les grilles ne doivent pas être remplacées par des éléments épais, qu'ils soient en bois ou en PVC. De même, les piliers ne doivent pas être construits en éléments préfabriqués en fausse pierre ou fausse brique.
- L'observation des jardins existants et des plantes anciennes qui ont supporté le climat littoral, doit guider les projets de plantations (camélias, rosiers, lauriers-sauce, fusains, mimosas, lauriers-tins, vignes vierges, glycines,...).
- Les toitures ne doivent être percées ni de lucarnes, ni de fenêtres de toit (en façade principale).
- Le volume en rez-de-chaussée doit être conservé (pas de surélévation).
- La toiture principale et celle du petit pignon\* doivent rester débordantes.
- Les souches de cheminées, en brique et implantées à l'aplomb des pignons, doivent être conservées.
- Préserver les éléments de décor comme les lambrequins\*, les coyaux\*, les modénatures\* de terre cuite et de pierre, les bandeaux qui font la richesse de cette architecture.
- Conserver les volets bois qui participent de la composition.
- Les enduits-ciments sont à proscrire. Pour les façades, seuls les tons sable (du beige clair au beige moyen, en passant par le gris-beige) et le blanc sont possibles.
- Pour la couleur des menuiseries, on préférera les couleurs au blanc, au moins pour les volets et la porte d'entrée. Les colorations anciennes présentaient des verts (« émeraude », « jardin », « olive », « tilleul » ou vert pâle), des bleus (marine ou bleu pâle), des rouges (rouge « sang-de-bœuf » ou rouge-brun sombre), des bruns (brun foncé, moutarde), des gris colorés (gris-bleu, gris vert).